

COMMUNE DE GRIGNON**Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du 10 Avril 2017**

Le 10 avril Deux Mille Dix-Sept, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina – BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne – CHAPPE Corinne – CHRISTIN Gilles – HUGARD Thierry – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – PAVIOL Franck – PETIT Brigitte – RIEU François – ROCIPON Denis formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : CHAZELAS Pierre – DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre – TARTARAT CHAPITRE Bernard

Étaient excusés : GACHON Martine (pouvoir PETIT Brigitte) – NICASTRO Marie (pouvoir PAVIOL Franck)

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de Convocation : 03 avril 2017

Madame le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si la séance est enregistrée. Madame Barbin répond négativement.

Madame le Maire propose de voter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017.

Il est approuvé avec l'unanimité.

1) Budget Principal M14 - Approbation Compte Administratif 2016 (Rapporteur : Denis ROCIPON)

Sous la présidence de Monsieur Denis ROCIPON, 4ème Adjoint, après que Madame Brigitte PETIT Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi, y compris les résultats de clôture 2015 :

Fonctionnement

Dépenses	1 169 952.89 €
Recettes	1 750 194.77 € (dont excédent 2015 = 291 479.88 €)
A - Excédent de clôture	+ 580 241.88 €

Denis ROCIPON précise le calcul de l'excédent positif de clôture : c'est la somme du résultat de l'exercice 2016 d'un montant positif de 288 762,00 € et du report de résultat 2015 positif de 291 479,88€.

Investissement

Dépenses	437 875.21 €
Recettes	267 524.52 € (dont excédent 2015 = 122 333.14 €)

B – Déficit en section investissement : - 170 350.69 €

C - Besoin de financement des Restes à réaliser : - 9 892.71 €

D - Besoin de financement de la section d'investissement : 180 243.40 € (B+ C)

Excédent global de clôture compte tenu des restes à réaliser : 399 998.48 € (A-D)

Denis ROCIPON apporte des précisions sur le calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

- *Le résultat 2016 de -170 350,69 € est égal aux recettes d'investissement (de 389 857,66 €) moins les dépenses payées (soit 437 875,21 €) moins le report de déficit 2015 en investissement*
- *Les restes à réaliser de 9 892,71 € sont les crédits prévus pour de travaux budgétisés en 2016, qui ne sont pas encore réalisés mais le seront en 2017.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame Brigitte PETIT, Maire, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2016

2) Budget Principal M14 - Approbation Compte de Gestion 2016 dressé par Madame Monique MERLET (Rapporteur : Denis ROCIPON)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et à payer.

Considérant le compte administratif 2016 approuvé ce jour.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion du budget M14 cité en objet dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3) A Budget Principal M14 - Affectation du résultat 2016 (Rapporteur : Denis ROCIPON)

Après avoir entendu le compte administratif 2016, ce jour,

Denis ROCIPON détaille le résultat 2016

- En fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 288 762 €, avec un report de 291 479,88 € du résultat antérieur, soit un total de fonctionnement de 580 241,88 €.
- En investissement, le résultat est de -180 243,40 €, correspondant à la somme de -170 350,69 € (= recettes d'investissement de 145 191,38 € - dépenses payées - 437 875,21 € + report excédent d'investissement 2015 de 122 33,14 €) et -9 892,71 € (des restes à réaliser 2016 en investissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à l'exécution du virement de la section d'investissement : 180 243, 40 € - R 1068
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté : 399 998.48 € - R 002

4) Vote des Taux d'imposition 2017 (Rapporteur : Denis ROCIPON)

Considérant la création de la Communauté d'agglomération ARLYSERE au 1^{er} janvier 2017 et ses préconisations quant à l'application des dispositions fiscales liées à la fusion des 4 communautés de communes dont la conséquence directe se traduit par une hausse substantielle du taux fixé par celle-ci.

Considérant la proposition de la Communauté d'agglomération ARLYSERE de neutralité fiscale (taux communal et intercommunal), pour cette année, afin de préserver tout effet préjudiciable aux contribuables et aux communes avec une hausse du montant des attributions de compensation pour celles-ci.

Considérant les taux de 2016 suivants :

- Taxe d'Habitation : 12,68 %
- Taxe Foncière bâti : 17,94 %
- Taxe Foncière non bâti : 103,12 %

Denis ROCIPON précise que la baisse de nos taux d'imposition 2017 induira forcément une baisse des produits attendus mais compensée par la communauté d'agglomération qui s'est engagée à reverser la différence pour cette année et 2018.

Bruno KARST ajoute que cet ajustement se jouera également sur la DGF et le FPIC pour cette année, sachant que la DGF est en baisse constante et le FPIC en hausse constante.

Denis ROCIPON acquiesce, mais précise que la commune sera moins prélevée sur le FPIC.

François RIEU : oui de 30 %. Il constate que la neutralité fiscale n'est pas équitable pour l'ensemble des communes de l'Agglomération, en effet ce ne sont pas celles qui ont le plus cotisé qui vont en bénéficier le plus, les communes du Beaufortain seront gagnantes.

Bruno KARST rappelle que cette fusion a été imposée par l'Etat.

François RIEU approuve pour la fusion mais précise que l'harmonisation des taux a été décidée par la communauté d'Agglomération.

Thierry HUGARD s'interroge sur les conséquences de la baisse des taux d'imposition communaux sur la Dotation Nationale de Péréquation qui est liée à l'effort fiscal des communes.

François RIEU pense qu'effectivement c'est une bonne question que personne n'a étudiée. La baisse des impôts communaux sera transparente pour les administrés du fait de l'harmonisation avec ceux de l'Agglomération.

Denis ROCIPON acquiesce et pense que cette question mérite une réponse.

Bruno KARST ne pense pas que l'Etat soit capable de nous répondre.

Denis ROCIPON rappelle que l'effort fiscal a également une incidence sur les taux de certaines subventions.

Bruno KARST acquiesce, effectivement sur le FDEC par exemple notre taux de subvention varie entre 38 % et 40 %.

François RIEU tempore en rappelant que la communauté d'Agglomération nous permet d'économiser sur le transport soit 8000 €.

Thierry HUGARD pense que ce n'est rien comparé à la Dotation Nationale de Péréquation. A terme, la commune risque d'être obligée d'augmenter de nouveau fortement ses impôts.

François RIEU informe qu'une commune (Gilly sur Isère) n'a pas voté la neutralité fiscale préconisée par ARLYSÈRE. Mais les négociations sont toujours en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention (Thierry HUGARD)

DECIDE de diminuer les taux d'imposition 2017 de la manière suivante, afin de préserver la neutralité fiscale auprès de ses contribuables:

- | | | |
|---|----------------------------------|--------------------|
| ➤ | Taxe d'Habitation : 9.17 % | soit -3.51 points |
| ➤ | Taxe Foncière bâti : 10.94 % | soit -7.00 points |
| ➤ | Taxe Foncière non bâti : 74.57 % | soit -28.55 points |

François RIEU rappelle que l'agglomération envisage de mettre en place une dotation pour les communes pauvres, afin de compenser le manque à gagner. Il faudra juste veiller à ce que Grignon fasse partie des communes les plus démunies. Cette compensation pourrait venir du budget déchets en excédent depuis plusieurs années, et être répartie sur l'ensemble des communes membres. On se retrouve de nouveau dans le même schéma : certaines communes paient et d'autres touchent.

5) Vote du Budget Primitif M14 de 2017 (Rapporteur : Denis ROCIPON)

Denis ROCIPON rappelle les principes d'un budget communal : il est composé d'un budget de fonctionnement (avec des dépenses et des recettes) et d'un budget d'investissement (avec des dépenses et des recettes).

Concernant le Fonctionnement :

- Les dépenses sont : le coût des énergies, les salaires, les fournitures, les maintenances, etc ...
- Les recettes sont : les impôts, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les recettes des locations, etc ...

Concernant l'Investissement :

- Les dépenses sont : les chantiers en cours (routes, bâtiments, travaux importants, achat de véhicule, etc ...)
- Les recettes sont : les subventions sur les travaux, la FCTVA, l'épargne communale, la taxe d'aménagement.

Monsieur ROCIPON précise : les sommes liquidées sont les factures soldées (payées) et les devis engagés (mais non encore payés). Il expose ensuite le bilan du budget 2016 :

- Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement était de 1 668 521,56 € et le montant liquidé final est de 1 169 952,89 €. Les principaux écarts s'expliquent par :
 - Une opération d'écriture de 329 000 € (virement entre sections)
 - 70 000 € de dépenses imprévues non utilisées
 - 72 000 € de Charges à caractère général, avec entre autres :
 - - 9 800 € d'économie de Gaz (nouveaux marchés SYANE et ENI)
 - - 9 100 € sur la location du Carraro, budgétisée sur une année mais véhicule livré avec 6 mois de retard.
 - -10 600 € d'économie sur l'entretien du matériel roulant (location du Carraro)
 - - 1 900 € (soit 50 %) d'économie sur les frais d'affranchissement, avec la dépose par un administré du courrier ARLYSERE (dossiers d'urbanisme), que l'on remercie.
- Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement était de 1 668 521,56 € et le montant liquidé final est de 1 458 714,89 €. Les principaux écarts s'expliquent par :
 - Une opération d'écriture (virement entre sections)
 - + 5 800 € de remboursement des salaires par l'assurance
 - + 23 000 € de coupes de bois non budgétisées
 - + 10 500 € de TH et TF
 - + 13 000 € de taxe « droits de mutations » (paiement de 2 années, dont cette année)
 - + 15 000 € de dotations de l'état

Concernant le bilan des dépenses d'investissement 2016, on observe un écart de 183 336,78 € € entre les 621 211,99 € de budget prévisionnel et le montant liquidé de 437 875,21 €. Cet écart s'explique par un report de 31 000 € de travaux prévus en 2016, non réalisés, à reporter sur 2017, et quelques travaux budgétisés abandonnés. Concernant les restes à réaliser, nous avons changé notre manière de procéder cette année. Effectivement seuls les montants correspondant à des devis engagés ont été reportés.

François RIEU demande si cela signifie qu'on abandonne certains projets.

Denis ROCIPON répond que non et prend l'exemple d'opérations anciennes comme le cœur du village, sur laquelle nous trainions des restes à réaliser depuis plusieurs années sans trace de devis signés en attente.

François RIEU oui effectivement, ces sommes étaient certainement des « poires pour la soif ».

Dominique BRUNOD s'interroge : la commune paie sur facture et non sur devis.

Denis ROCIPON répond qu'un devis signé implique que le montant est engagé en comptabilité, soit en attente d'une facture, donc d'un paiement.

François RIEU demande si la commune devait engager de nouvelles dépenses sur une ancienne opération, nous serions contraints d'ouvrir à nouveau un crédit.

Denis ROCIPON oui, cela pourrait se faire par le biais d'une décision modificative.

Concernant le bilan des recettes d'investissement, l'écart de 117 731,25 € (budget prévisionnel de 529 458,38 € et liquidé 402 271,32 €) correspond à un jeu d'écritures. En effet, 127 000 € de virement depuis la section de fonctionnement sont budgétisés mais n'entrent pas dans le calcul du montant liquidé.

En conclusion, le budget 2016 a été maîtrisé, avec la réalisation de quelques chantiers (réfection de la route de saint Guérin, portails et sorties des écoles, parking rue Charlot Raymond), cependant nous n'avons pas entrepris de gros travaux, afin de continuer à reconstituer la trésorerie de la mairie pour dégager des capacités d'investissement pour les années à venir.

Il est nécessaire de continuer à maîtriser le budget car les dotations de l'état sont toujours en baisse et aucune nouvelle recette importante n'est à prévoir.

La fusion des intercommunalités et la neutralité fiscale promise par Arlysère vont limiter notre marge de progression dans les années à venir, même si pour 2017 nous bénéficierons d'un « allègement » du prélèvement pour le FPIC.

Concernant le Budget 2017, et les dépenses de fonctionnement :

Denis ROCIPON précise concernant la colonne 2016, ce sont les chiffres du budget prévisionnel et non du réalisé.

Chapitre	Désignation	BP 2017	Ecart %	BP 2016
011	Charges à caractère général	390 710,00 €	+ 2 %	383 450,00 €
012	Charges de Personnel	588 200,00 €	+ 2 %	576 900,00 €
014	Atténuation de Produits	21 000,00 €	- 16 %	24 915,00 €
65	Autres charges de gestion courante	143 410,00 €	- 20 %	178 115,00 €
66	Charges financières	58 519,18 €	- 6 %	61 945,32 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	+ 50 %	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	104 098,20 €	+ 45 %	66 923,60 €
023	Virement à la section d'investissement	419 637,65 €	+ 27 %	303 450,96 €
042	Opération d'ordre (amort.)	17 472,45		
	TOTAL Dépenses	1 747 047,48 €	+ 9 %	1 597 699,88 €

Chapitre 11 - charges à caractère général, les écarts s'expliquent par :

- +12 000 € Maintenance (l'évolution de réglementation relative aux ERP implique plus de contrats)
- - 11 700 € d'assurance (grâce à la renégociation de nos contrats et la mutualisation avec Albertville)
- + 4 000 € de frais de contentieux
- + 3 000 € d'électricité
- - 5 000 € de gaz (nouveau contrats, marché SYANE et ENI)

Chapitre 12 - charges de personnel, les écarts s'expliquent par :

- - 8 000 € d'assurance risques statutaires (renégociation et mutualisation avec Albertville)
- + Salaires annuels d'un agent en congé longue maladie budgétisés, bien que pour l'instant remboursés, mais dans un autre chapitre
- + Salaires de Sylvie pour les remplacements aux écoles et aux services techniques + Virginie à la bibliothèque
- + Reclassements réglementaires des catégories B et C au 01/01/2017.

Bruno KARST précise concernant Virginie, que son contrat va être renouvelé pour une année, avec un temps de travail partagé avec les communes de Gilly sur Isère et Mercury.

Denis ROCIPON Pour mémoire, concernant les salaires, le montant liquidé en 2016 est de 591 000 € soit une baisse sur le budget 2017.

François RIEU souhaite faire un point sur le personnel des Services Techniques.

Franck PAVIOL répond que Raphaël a repris son poste, Jérôme est en arrêt jusqu'à la semaine prochaine et Alain jusqu'à la fin du mois.

Bruno KARST rappelle, concernant les agents des services techniques qu'il faudra travailler sur le RIFSEEP.

Denis ROCIPON acquiesce et précise que la municipalité procédera comme avec les agents des services administratifs, c'est-à-dire un régime indemnitaire identique à aujourd'hui.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, les principaux écarts sont principalement les frais de transport scolaire (soit -19000 € car règlement des années 2014 et 2015 en 2016) et - 8000 € de transport urbain

Chapitre 22 – Dépenses imprévues : ce chapitre permet d'équilibrer le budget, et est alimenté par le surplus du budget. Soit 38000 € de plus par rapport à 2016 ce qui est plutôt bon signe.

Concernant les recettes de fonctionnement :

RECETTES	BP 2017	Variation %	BP 2016
<i>Atténuation de charges</i>	40 000,00 €	+ 400 %	10 000,00 €
<i>Produits des Services</i>	75 742,00 €	+ 3 %	73 000,00 €
<i>Impôts et Taxes</i>	911 047,00 €	+ 2 %	896 530,00 €
<i>Dotations et Participations</i>	233 030,00 €	- 13 %	242 980,00 €
<i>Autres produits de gestion courantes</i>	80 230,00 €	+ 3 %	77 710,00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	2 000,00 €		2 000,00 €
<i>Opération d'ordre (Travaux en régie)</i>	5 000,00 €		4 000,00 €
<i>Excédent de fonctionnement 2016</i>	108 518,60 €		235 377,65 €
<i>Excédent de fonctionnement 2015</i>	291 479,88 €		56 102,23 €
<i>Opération d'ordre entre sections</i>	4 000,00 €		4 000,00 €
TOTAL Recettes	1 747 047,48 €	+ 9 %	1 597 699,88

Les principaux écarts s'expliquent :

Chapitre Atténuations de charges : remboursement Assurance salaire d'un agent en longue maladie + remboursement de 2 contrats aidés (Sylvie et Virginie)

Chapitre Produits des Services : Produits de la cantine et garderie (augmentation de la fréquentation)

Chapitre Impôts et taxes: hausse des recettes de l'impôt (revalorisation des bases, nouvelles constructions)

Chapitre Dotations et participation : - 30 000 € dus aux baisses des dotations de l'état (l'année dernière -46 000 € !)

Chapitre Autres produits de gestion courante : locations de la mairie (appartements, etc ...)

L'opération d'ordre concerne les travaux en régie (la fourniture et le temps de travail des agents communaux), avec possibilité de récupération de la TVA.

Concernant les dépenses d'investissement (travaux et projets 2017) :

DEPENSES	BP 2017
<i>Travaux Reste à Réaliser 2016</i>	31 545,61 €
<i>Travaux en régie (dans les écoles)</i>	5 000,00 €
<i>Chapitre 20 (Licences logiciels)</i>	5 000,00 €
<i>Remboursement Capital de la Dette</i>	101 564,10 €
Chapitre 21	204 410,00 €
<i>Gens du Voyage expertise</i>	3 500,00 €
<i>Travaux Route forestière</i>	23 500,00 €
<i>Travaux forêt 2017</i>	10 000,00 €
<i>Acquisitions foncières (alignement)</i>	11 500,00 €
<i>Opération Cœur de village</i>	2 000,00 €
<i>Poteaux incendie</i>	6 000,00 €
<i>Accessibilité cimetière</i>	36 000,00 €
<i>Puits perdu Rue Communaux</i>	18 000,00 €
<i>Sécurisation des Ecoles</i>	59 000,00 €
<i>Sécurisation RD 925 (Mairie – Salle Polyvalente) – Phase d'Etudes</i>	30 000,00 €
TOTAL Dépenses	575 744,31 €

Détail Chapitre 21	BP 2017
<i>Climatisation de la Mairie</i>	35 000,00 €
<i>Réfection classe Vanille (Grande Section Maternelle)</i>	3 700,00 €
<i>Mise en sécurité Tableau électrique Maternelle</i>	2 300,00 €
<i>Bâtiments scolaires Divers</i>	1 000,00 €
<i>Portes garages atelier communal</i>	11 000,00 €
<i>Mise aux normes Electrique appartement Mme VISCAINO + travaux plomberie</i>	9 000,00 €
<i>Mise en sécurité électrique Appartements CURE et J.MARTIN</i>	1 300,00 €
<i>Mise en sécurité des bâtiments scolaires</i>	6 000,00 €
<i>Eclairage tableau VPI + classe Primaire</i>	5 010,00 €
<i>Salle Po. remplacement du ballon et purge circuit</i>	12 000,00 €
<i>Réseaux de Voirie Chemin de La Plaine</i>	44 000,00 €
<i>Réseaux de Voirie Divers</i>	5 000,00 €
<i>Installation de Voirie Divers</i>	3 000,00 €

Autres Réseaux Divers	2 000,00 €
Nettoyeur thermique	1 700,00 €
Matériel outillage voirie	1 000,00 €
Autre installation Matériel et Outillage technique	3 000,00 €
Installation 1 VIP Primaire	3 400,00 €
Armoire ignifugée Mairie	5 000,00 €
Copieurs Ecoles	6 000,00 €
Matériel Bureau et Informatique	6 000,00 €
Mobilier	1 000,00 €
Autres immobilisations corporelles - Vidéo-protection	37 000,00 €

Franck PAVIOL précise : les travaux en forêt, pour lesquels la commune a obtenu des subventions, concernent du dépressage et une création de piste permettant d'exploiter de nouvelles parcelles.

Denis ROCIPON explique l'augmentation du budget pour l'accessibilité du cimetière : la commune a abandonné le projet de végétalisation qui n'est pas pérenne dans le temps et a opté pour enrober les allées.

Bruno KARST informe que nos dossiers de subvention au titre de la DETR et du FSIL pour le cimetière et la climatisation réversible de la Mairie ont été retenus à hauteur de 38 %.

Denis ROCIPON précise qu'une somme assez large a été prévue pour commencer à étudier les possibilités de sécurisation de la RD 925 (le tronçon entre la mairie et la salle polyvalente) et la mise en conformité accessibilité avec le PAVE.

François RIEU estime que la piste cyclable existante permet d'être conforme au PAVE.

Denis ROCIPON répond que de nombreux points noirs ont été répertoriés, et qu'il convient de continuer à les résorber.

Françoise MARCHAND rappelle concernant les travaux dans les écoles, la nécessité de réaliser des travaux suite aux exercices « alertes intrusion » et d'installer notamment des molettes sur les portes des salles de confinement.

François RIEU remarque qu'il faudra vérifier que ces travaux soient compatibles avec les normes de sécurités (incendies). Il souhaite également connaître la portion concernée par les travaux prévus chemin de la Plaine.

Franck PAVIOL répond sur toute la longueur avec la création de collecte des eaux pluviales, réseau inexistant aujourd'hui.

François RIEU rapporte qu'Arlysère est en train d'acquérir un nettoyeur thermique et s'interroge s'il ne serait pas possible de se rapprocher d'eux pour une mutualisation.

Franck PAVIOL, l'achat concerne un karcher thermique pour une utilisation régulière (nettoyage de la place de la mairie, des dalles, etc...)

François RIEU remarque qu'il n'y a pas de budget prévu pour la reprise de la peinture de la mairie.

Denis ROCIPON répond que les travaux seront pris en charge par l'assurance du peintre.

Concernant les recettes d'investissement 2017 :

RECETTES	Montant
Virement de la section de fonctionnement	419 637,65 €
Besoin de financement investissements 2016	180 243,40 €
Recettes Reste à Réaliser 2016	20 245,90 €
FCTVA	31 000,00 €
Taxe aménagement	10 000,00 €
Subvention FORET (ONF 2015-2016-2017)	5 333,00 €
Subvention Travaux Route forestière	27 729,00 €
Subvention Parking Ecoles (Report CTM)	34 709,00 €
Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
Excédent d'investissement 2015	122 333,14 €
Déficit d'investissement 2016	- 292 683,83 €
Opération d'ordre entre sections	17 472,45 €
TOTAL Recettes	577 019,71 €

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements

Corinne BUSALB souhaite remercier Denis pour la qualité de son exposé, clair et précis.

François RIEU confirme, mais précise qu'il s'abstiendra lors du vote. Il est toujours contre le projet de vidéo-protection et estime que 30 000 € de frais d'études pour la sécurisation de la RD 925 est surestimé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 1 abstention (François RIEU),

APPROUVE le budget communal 2017.

6) Subvention aux Associations la Grignolaine, Régul'Matous et COSI (Comité des Œuvres Sociales Intercommunales)
(Rapporteur : Denis ROCIPON)

Considérant les crédits ouverts au B.P. 2017, soit 27 660 €.

Considérant le projet de classe découverte sur le thème danse, musique et nature pour 68 enfants de l'école primaire (classes de CP, CE1 et CE2).

Considérant le problème récurrent de la prolifération des chats et la proposition de l'association Régul'Matous de stériliser une trentaine de chats errants, moyennant le versement d'une subvention de 1000 €.

Considérant la convention passée avec le Comité des Œuvres Sociales Intercommunales (COSI) pour l'attribution de bons d'achat et des chèques vacances au personnel communal.

Considérant l'appel de fonds émis par le COSI d'un montant de 5 811,60 €.

Dominique BRUNOD souhaite savoir qui est la Grignolaine.

Françoise MARCHAND répond que c'est l'association des écoles.

Corinne BUSALB s'interroge concernant les chats : n'est-il pas possible de traiter avec « Chats libres » ?

Dominique BRUNOD répond qu'effectivement la commune s'est rapprochée de cette association, mais les tarifs pratiqués sont beaucoup plus élevés par rapport à la proposition de régul'matous. Le seul inconvénient avec la solution retenue, est le déplacement jusqu'à Saint Pierre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

- 4 556 €, à l'Association la Grignolaine pour financement de la Classe découverte.
- 1 000 € à l'association Régul'Matous pour la prise en charge de la stérilisation d'une trentaine de Chats errants.
- 5 811,60 € au COSI.

7) Travaux dans les écoles (maternelle-primaire) - Demande de Subvention auprès de la Région
(Rapporteur : Françoise MARCHAND)

Dans le prolongement des travaux de sécurisation déjà réalisés aux écoles (maternelle et primaire), la commune souhaite poursuivre, la mise en conformité des locaux avec la nouvelle réglementation du plan VIGIPIRATE et les normes électriques, la protection des usagers et des biens, finaliser l'équipement de la dernière classe de l'école primaire en VPI et effectuer la réfection de certains locaux particulièrement vétustes.

Les objectifs sont :

- Suite aux exercices « mise en sûreté » réalisés dans les écoles et aux préconisations de la gendarmerie lors de la visite des locaux de l'école primaire :
 - o équiper les 2 écoles d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion »,
 - o finir d'équiper les ouvertures en rez de chaussée de fermetures automatisées (volets roulants),
 - o installer sur les portes des salles de confinement des systèmes de fermetures adaptées (molettes).
- Mettre en conformité le tableau électrique de l'école Maternelle.

- Réaliser la réfection de la cour maternelle, devenue dangereuse.
- Construire un abri fermé pour stocker les jeux d'extérieurs (patinettes, tricycles...) de l'école maternelle, afin de les protéger du vol et des intempéries.
- Créer un auvent afin de protéger les enfants et le personnel des intempéries lors de l'entrée et la sortie des classes de l'école maternelle.
- Remplacement, pour des raisons d'économie d'énergie, des luminaires vétustes de l'école Primaire
- Finir d'équiper la dernière classe de l'école primaire en VPI
- Réaliser des travaux dans les locaux de l'école Maternelle

Le montant total de l'opération peut être estimé à 86 504,06 € HT.

François RIEU demande concernant l'alarme anti intrusion, si le déclenchement sera possible dans chaque classe.

Françoise MARCHAND répond que non, il est prévu un déclenchement par étage.

Franck PAVIOL précise concernant la réfection de la cour maternelle, le nouveau revêtement sera en résine souple.

Dominique BRUNOD demande s'il est prévu de réparer les murettes qui s'effritent.

Françoise MARCHAND répond que non.

François RIEU demande si la signature par un architecte pour les dossiers concernant l'abri et l'auvent a été prévue ?

Françoise MARCHAND répond oui pour l'auvent, par contre pour l'abri dont l'implantation sera située dans l'espace à côté du transformateur, la nécessité de la signature d'un architecte sera revu lors de la finalisation du projet suivant sa superficie (plus de 5 m²).

Thierry HUGARD s'interroge sur le montant du devis concernant les molettes.

Françoise MARCHAND précise que le devis ne concerne pas uniquement une dizaine de molettes, mais des modifications d'ouvertures plus importantes.

Denis ROCIPON rappelle que l'objet de la délibération porte sur une demande de subvention. Avant de lancer les travaux, chaque devis sera réétudié et renégocié, avec de nouvelles consultations pour certains projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention (Dominique BRUNOD)

APPROUVE la réalisation de ces travaux pour un montant de 86 504,06 € HT

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux

DIT que les financements seront inscrits au Budget Primitif de 2017

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique de l'opération, à la signature de marché de travaux.

6) Questions diverses :

Dominique BRUNOD informe que le forestier qui a réalisé la coupe de bois sur Saint Guérin, n'a pas nettoyé son chantier et a tout laissé sur place.

Franck PAVIOL prend note et répond qu'un courrier lui sera envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h50.
